

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURMONT BREUVANNES SAINT BLIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 octobre 2015 à 20 HEURES 30 A LA SALLE d'Huilliécourt

Etaient présents : LIEGEOIS Gilles, AUBERT Bernard, BOURG Béatrice, BOUVENOT Francis, HASELVANDER Jonathan , KOMONS Marie-Laurence , BINSFEL Lionel, POULAIN Philippe, ROUYER Emmanuel, COLAS Hervé, COSSON Claude, THIEBAUT Eric, DAL BORGIO Michel, BECUS Annie, TRELAT VALLON Françoise, SZYMCZYK Jacky, RONDOT Dominique, LAUMONT Jean Claude, RUIZ Albert, MARTINS François, DUFOUR André, LAMBERT Pierre-Jean, PELLETIER Lucette, FLAMMARION Marie-Claude, CAMPION Dominique, BRAYER Jean-Claude, NUFFER Jean-Philippe, RAVENEL Jean Pierre, CHARLET Monique, GAUTHIER Cédric, BORTOLOTT Thierry, , CABOCHE Jean-Claude, COLAS Jean-Pierre, DOERN Bernard, , SIMONNOT Guy, MATHIEU Patrick, GODARD Gilles, MATHIEU Guillaume, KLEIN Jean-Claude, GUY Bernard, MAGNIEN Eric, THEVET Sophie, LIMAUX Christophe, MASONI Bruno, CHAPITEL François, LENE Gérard, GRAILLOT Philippe, JACQUEMIN Monique, LADIER Gisèle soit 48 représentants des communes sur 60

Excusés : Pouvoirs : M. PERNY Jean Claude donne pouvoir à M. COLAS Hervé
Mme PAROT Sylvie donne pouvoir à M. COSSON Claude
M ROSIER Romuald donne pouvoir à M RUIZ Albert

1. Intervention Pôle Emploi

Monsieur Emmanuel Jacob, Directeur de l'agence Pôle Emploi de Chaumont, présente les nouvelles modalités d'organisation du Pôle Emploi ;

2. Schéma de Mutualisation Délibération 2015-82

La loi portant réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation des services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. »

La réflexion a été initiée au sein de la Communauté de Bourmont Breuvannes Saint Blin en décembre 2014, au sein d'un groupe de travail dédié, constitué de conseillers communautaires. Elle s'est d'abord traduite par une réflexion sur :

- les objectifs que visait notre Communauté de Communes rurale au travers de son schéma de mutualisation
- les valeurs que nous souhaitons respecter dans la mise en œuvre de ce schéma
- une analyse des expériences d'actions de type « mutualisation » que nous avons déjà eues
- les différentes actions de mutualisation, que nous pouvions envisager. L'ensemble des propositions retenues a été soumis pour avis à toutes les Communes de la Communauté de Communes. Cela a permis d'identifier les services qui étaient les plus attendus.
- la priorisation des actions envisagées

Dès les premiers travaux, nous nous sommes rendus compte que la mutualisation des services fonctionnels, qui est un des piliers de la mutualisation et qui impacte les dotations, ne s'appliquaient pas ou peu dans notre Communauté de Communes car, à ce jour, ni les Communes (dont la plus importante a moins de 700 habitants), ni la Communauté de Communes ne disposent, à proprement parler, de tels services.

Par contre, d'autres types de mutualisation, en particulier par groupements d'achats doivent permettre des gains qualitatifs et financiers significatifs.

Le Président présente le rapport relatif aux mutualisations de services incluant le schéma de mutualisation pour la période 2015-2020.

Le rapport sera transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Les conseils disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

3. Entretien ANC Délibération 2015-83 Pour : 47 Abstention : 4

Par délibération en date du 25 juin 2014, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin a été créé.

Il assure les missions obligatoires consistant au contrôle de la conception et du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif à l'exclusion des canalisations, dispositif de filtration, équipements mécaniques et électriques

A la demande de l'utilisateur, le SPANC procédera à l'entretien de son installation pour la vidange périodique des ouvrages et le nettoyage des principaux équipements et des canalisations. Ainsi, l'utilisateur bénéficiera d'une qualité de service optimale par des tarifs préférentiels et un traitement réglementaire des matières de vidange. Cette prestation d'entretien fera l'objet d'une redevance spécifique recouvrant les frais de gestion de dossier et les coûts de l'intervention technique, redevance sur laquelle le conseil communautaire sera amené à se prononcer.

Par délibération du 3 septembre 2014, le règlement a été approuvé par le conseil communautaire
Dans le cadre de la compétence entretien le conseil communautaire approuve :

- Le projet de convention avec les particuliers qui le souhaitent
- Les tarifs des prestations

4. Rapport Annuel Délibération 2015-84

Le Président présente le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes.

5. Subventions culturelles Délibérations 2015-85 2015-86

Le Président rappelle que la commission « culture, patrimoine, tourisme » a étudié les demandes de subventions déposées par les associations et suivant un barème élaboré.

Le Président présente le courrier de l'Association Médiévalys Lafauche Chaumont sollicitant une subvention à hauteur de 1500€ pour poursuivre l'entretien et l'illumination du château de Lafauche

Le Président rappelle les statuts et les conditions d'attribution de subvention aux associations

Le Président propose d'allouer la somme de 1 000€

Ladite commission propose au conseil communautaire d'attribuer la somme ci-dessous:

Harmonie Cantonale de Bourmont : 1 728€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

De retenir ces montants pour l'attribution des aides aux associations culturelles.

D'inscrire cette dépense à l'article 6574

Charge le président d'assurer les versements dès maintenant.

Autorise le Président à effectuer le virement de crédits suivants au Budget Principal

- Section Fonctionnement
- Chapitre 011 : Article 61522 : - 73€ Chapitre 65 : Article 6574 : + 73€

6. Tarifs 2016 « Camping les Hirondelles » Délibération 2015-87

Le Président expose les tarifs 2016 proposés par le régisseur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'appliquer les tarifs ci-joints en annexe pour le camping « Les Hirondelles » en 2016

7. Additif convention avec le Conseil Départemental Assistance Technique Délibération 2015-88

Le Président rappelle que le 1^{er} septembre 2015, la communauté de communes a voté une convention avec le conseil départemental couvrant l'assistance technique pour l'environnement pour les missions d'intérêt général,

Le Président propose d'ajouter un paragraphe au sujet du territoire concerné,

Les communes de Goncourt et Harréville les Chanteurs adhèrent déjà à ce service,

La convention concerne l'ensemble du territoire de la CCBBSB à l'exception des communes de Goncourt et Harréville les Chanteurs.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité et autorise le Président à signer tout document nécessaire

8. Consultation MO Voirie 2016 Délibération 2015-89

Le président informe l'assemblée qu'il doit lancer une consultation pour obtenir une offre en vue d'assurer une mission complète de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2016.

Le conseil communautaire donne tout pouvoir au Président pour lancer cette consultation et signer tout document nécessaire.

9. Retrait du SMRTOM de Lamarche et Martigny les Bains et demande adhésion SMICTOM Centre Haute-Marne 2 Délibération 2015-90

La commune de Champigneulle en Bassigny, représentée par substitution au sein du SMRTOM de Lamarche et Martigny les Bains par la Communauté de Communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin, considérant, d'une part, une cohérence de territoire, et, d'autre part, la mise en place de la redevance incitative, souhaite :

- se retirer du périmètre du SMRTOM de Lamarche et Martigny les Bains à compter du 1^{er} janvier 2016.
- demande l'adhésion au SMICTOM Centre Haute-Marne à compter du 1^{er} janvier 2016

Il convient désormais que le syndicat se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du syndicat.

Conformément à l'article L.5211-19 Du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les dispositions de sortie d'une commune d'un syndicat, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de trois mois sur le retrait de la commune.

POUR : 50 CONTRE : 1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire propose, le retrait de la commune de Champigneulle en Bassigny et l'adhésion au SMICTOM Centre Haute-Marne

10. Contrat Groupe d'assurance statutaire Délibération 2015-91

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 24 mars 2015 autorisant le Président à lancer un appel à la concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2016 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 15 septembre 2015, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SIACI SAINT HONORE ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 22 avril 2015 proposant de se joindre à la procédure de consultation pour le contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

VU l'exposé du Président ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

CONSIDERANT les résultats transmis par le CDG ;

Le Conseil Communautaire de Bourmont Breuvannes Saint Blin après en avoir délibéré, à l'unanimité

1/ **APPROUVE les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec SIACI SAINT HONORE ;**

2/ **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2016 au contrat d'assurance groupe (2016-2019) et jusqu'au 31 décembre 2019, dans les conditions suivantes :

Type d'agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux
CNRACL	Tous les risques	10 jours	5,05 pour 10 jours
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1,35 pour 10 jours

3/ **PREND ACTE** que les frais engagés par le CDG pour le compte de notre collectivité, feront l'objet d'un remboursement au CDG de la HAUTE-MARNE prévu dans la convention jointe,

Et à cette fin,

AUTORISE le Président à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir avec le CDG dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitté le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois avant la date anniversaire.

Tarif Location Salle Huilliecourt

11. Location salle polyvalente d'Huilliecourt

Le Président présente les frais concernant l'entretien de la salle d'Huilliecourt et propose au conseil de se prononcer sur le montant de la location de la salle au SIVU de la Vallée de la Meuse.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire passe au vote :

Pour : 30 Contre : 8 Abstention : 13

- Décide de fixer le loyer à 100€
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire

Le Président donne la parole aux vice-présidents.

12. Questions et Informations diverses

Le Président lève la séance à 23 H 45